GUANO DU PÉROU.
Importation directe des Îles Chinchas.

L[illegible]

Afin de faire connaître aux planteurs les diverses manières de se servir de cet engrais, ainsi que ses effets sur les divers produits du sol, MM. [illegible] ont mis en notre pouvoir des pamphlets préparés, à leur demande, par le savant et respectable écrivain, [illegible], dans lesquels [illegible] en développement des intérêts agricoles du pays. Nous nous ferons un plaisir de fournir GRATIS cet ouvrage aux personnes qui désireraient connaître les effets du Guano appliqué convenablement.

Lorsque nous aurons reçu directement des îles Chinchas les chargements que nous avons déjà demandés, nous vendrons aux prix suivants, toujours payables COMPTANT.

Par sacs jusqu'à 5 tonneaux,	2 1/2 cts par livre.	
De 5 à 10 tonneaux,	$50 00 le tonneau	
De 11 à 25 tonneaux,	49 50	"
De 26 à 50 tonneaux,	49 00	"
De 51 à 100 tonneaux,	48 50	"
De 101 à 150 tonneaux,	48 00	"
De 151 et au-dessus,	47 50	"
Pour chargement entier,		
A prendre le long du bord	47 00	"

Tonneau de 2240 liv.

Le guano sera en sacs et devra être pris au dépôt. Le charroi sera pour le compte de l'acheteur. Le poids moyen des sacs sera de 160 à 170 livres.

Les personnes qui désireraient se procurer du guano, avant l'établissement de notre dépôt, pourront en recevoir du dépôt [illegible] établi à Baltimore, par les agents du gouvernement péruvien, en adressant leurs ordres aux soussignés. Dans ce cas, les frais, tels que fret, commission, et tous autres, seront ajoutés aux frais marqués dans l'échelle ci-dessus.

Nouvelle-Orléans, 20 janvier 1853.
CASTILLO & MARIAPE,
[illegible] Place.

Encore quelques jours à la Nlle-Orléans!
Guérison Instantanée.

POUR LES CORS, OIGNONS, ET LES ONGLES entrant dans la chair, ainsi que pour toutes les maladies des pieds, par une méthode nouvelle, sans coupures et sans douleur.

M. LEVI, chirurgien pédicure du No 1, rue Conduit, et rue Regent à Londres, No. 39, rue de Rivoli, Paris, patroné par la famille royale et la noblesse de Paris et de Londres, en remerciant les dames et messieurs de la Nouvelle-Orléans de leur bienveillant patronage, fait savoir qu'il partira sous peu de jours de cette ville.

On peut consulter M. Levi tous les jours (les dimanches exceptés) à son domicile No. 192, rue Carondelet, entre les rues Hevia et Girod, de 10 heures A. M., à 4 heures P. M.

Copies des Certificats.

De Sa M. I. Napoléon III—Je certifie que M. Lévi enlève les cors avec une extrême habileté.
LOUIS NAPOLEON BONAPARTE.

De Sa Grace le duc de Cleveland—Je certifie que M. Levi m'a complètement guéri de mes cors.
CLEVELAND.

De Sa Grace le Lord Archevêque d'Armagh—Je certifie que M. Levi m'a enlevé mes cors sans me faire souffrir.
Londres, 3 août 1852.
JOHN G. ARMAGH, 38, Charles St.

Du très noble marquis de Landsdowne—M. Levi m'a enlevé mes cors avec une grande habileté et un succès complet.
LANSDOWNE.

De Robert Ferguson, Médecin ordinaire de Sa Majesté la reine d'Angleterre. M. Levi a extrait deux cors de mes pieds sans me faire souffrir la moindre douleur.
ROBERT FERGUSON, 9, Queen St.
May Fair—Londres, 9 mars 1852.

Je certifie que M. Levi m'a extirpé plusieurs cors sans me faire éprouver la moindre douleur.
CHS. CUVELLIER, M. D. Paris.

De J. S. McFarlane, D. M.
Je certifie que M. Levi a fait preuve de grande habileté dans l'extirpation de plusieurs anciens cors et durillons qui n'avaient pu guérir un grand nombre de chirurgiens. Je recommande M. Levi au public.
J. S. McFARLANE.
N. Orléans, 1er janv 1853. enc. Poydras et Cirque.

En sus des témoignages authentiques, M. Levi en a plusieurs milliers d'autres en sa possession, au nombre desquels se trouvent ceux de plusieurs dames de haut rang, qu'il montrera aux personnes qui l'honoreront de leur présence au No 192, rue Carondelet, entre les rues Hevia et Girod, Nlle-Orléans. 31déc—1m

Récolte de 1852.
T. BACHELIER,
Marchand Grainier, Horticulteur, Botaniste.
Rue des Ursulines, entre Vieille Levée et Condé.

VIENT de recevoir de France, par le navire John Cutts et par la barque Nashua, de Philadelphie, un immense assortiment pour le printemps et l'été, consistant en: [illegible]

Fleurs les plus remarquables. [illegible]

COMPOSITION DE GRAINES D'HERBES,
Adaptées à la nature de la terre pour former des prairies.

Instruments de jardinage, serpettes, greffoirs, sécateurs, [illegible] 28 janv

J. MENARD,
181, Vieille Levée, entre Quartier et Hôpital.
Graines fraîches nouvelle récolte de 1853.

REÇU par les navires Eastern Queen et Old England du Havre:

[illegible]

Ayant reçu une grande quantité de pois, ils seront vendus à bas prix, en prenant par baril ou par boisseau. 20 oct

PHILIPPE ALLENET,
No 53 et 55, rue de Chartres.

REÇOIT en ce moment par les navires Peter Marcy et Connecticut du Havre, et Benjamin Franklin, de New-York:
Un grand assortiment de galons de soie, rubans de toutes largeurs, [illegible] 9janv

Marchandises Sèches Nouvelles.
MAISON ROUGE,
Entre les deux marchés, le plus près de la Halle aux Viandes.
JOS. H. ROBERT & CO.

REÇU par nombre de navires et en débarquement—Un grand assortiment très étendu de toiles et de marchandises à des prix excessivement modérés, convenables pour familles, habitants, marchands des campagnes, tailleurs, etc., savoir:
[illegible]
7 dec

CUISINE EN FER DE WEST,
Améliorée et brevetée à New-York.

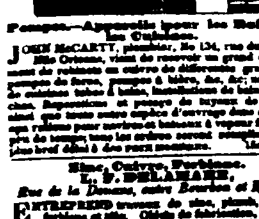

Pompes.—Appareils pour les Bains et les Cabinets.

JOHN McCARTY, plombier, No 134, rue du Camp, Nlle-Orléans, vient de recevoir un grand assortiment [illegible]

Zinc, Cuivre, Ferblanc.
L. F. DELAMARE,
Rue de la Douane, entre Bourbon et Royale.

ENTREPREND travaux de zinc, plomb, cuivre, ferblanc et tôle. [illegible]

375 CAISSES [illegible]
G. W. DUNBAR,
5, rue des Magasins.

Agence de la Compagnie du Soleil.
Nouvelle-Orléans, 4 décembre 1852.
C[illegible]
L. MATHEWS, Agent.

567 [illegible]

G[illegible]

[illegible] DE BILLARD.

LE soussigné a l'honneur d'informer les amateurs [illegible]

Chapeaux—Chapeaux!

LES soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages de France:
3,000 chapeaux de feutre sans apprêt, de différentes couleurs, tels que: moscou, tyroliens et marine, qu'ils offrent à vendre aux marchands de la ville et de la campagne à des prix très modérés.

AUSSI:
Un renouvellement complet de leurs chapeaux d'hiver, savoir:
Chapeaux de soie de toute qualité.
Chapeaux de castor noir do.
Chapeaux de feutre castor do.
Chapeaux de feutre noir et gris pour [illegible].
Chapeaux de soie et feutre pour cadets.
Casquettes drap, velours, soie et toile cirée pour hommes et cadets, du genre le plus nouveau.
Chapeaux casquettes en toile cirée, de différentes couleurs.
Chapeaux de fantaisie pour enfans de tout âge.
Casquettes de chasse en cuir, de couleurs assorties.
Nous continuerons comme par le passé de faire sur commande, toute espèce de chapeaux, [illegible]
ALBERT & TRICOU,
15déc 37 rue de Chartres et 53 rue Royale

DEBR[illegible],
RUE DE CHARTRES, 67.
[illegible] Passage de la Bourse.

A L'HONNEUR de prévenir le public et ses clients qu'il vient de recevoir des chapeaux [illegible] de Paris.

Aussi:
Un assortiment de casquettes et chapeaux fantaisie pour enfans de tous âges.
Casquettes de chasse.
Pour dames:—Chapeaux d'amazone.
" —Capotes toutes couleurs.
MM. les marchands de la campagne trouveront à s'assortir en chapeaux de tous genres et de toutes qualités.

ARNOUX,
ENCOIGNURE STE-ANNE ET CONDÉ, No 14.

GANTS Jouvin, 75 cts la paire, garantis vrais;
Do do légèrement tachés, à 60 cts;
Cachemires français de toutes couleurs;
Cols brodés, dits mousquetaires;
Do do riches, garnis;
Chemisettes brodées; mouchoirs brodés;
Cols unis plats, à 40 cts et 60 cts;
Mouchoirs batiste brodés; manches brodées;
Bandes, broderie anglaise;
Festons et entre-deux jaconat; do do mousseline;
Velours soie pour manteaux et mantelets, couleurs (assorties);
Soieries damassées et écossaises pour robes;
Satin à la reine, noir; do do uni;
Mousseline brochée pour rideaux et moustiquaires;
Do unie; do brodée à picots;
Châles cachemir imprimé; do du noir et demi-deuil;
Le tout à des prix réduits. 4 déc

ADOLPHE BLACHE,
60, rue Royale, entre Conti et Bienville.

CE magasin, complètement réinstallé en vue des prochaines fêtes, se recommande par la diversité et la richesse des objets qu'il offre en vente. Les personnes qui désirent donner des étrennes y trouveront une variété d'articles de fantaisie entièrement nouveaux, tels que:

Boîtes et Meubles.
Boîtes et tables à ouvrage; nécessaires de voyage;
Caves à liqueurs et à odeurs;
Corbeilles de mariage;
Boîtes à gants, à mouchoirs et à bijoux;
Étagères et encoignures en acajou et palissandre;
Fauteuils et chaises pour enfants;
Toilettes et lavabos avec garnitures en porcelaine coloriée pour enfans;

Bronzes:
Groupes et statuettes, candélabres, bougeoirs, porte-cigares, presse-papier, etc., en bronze et imitation.

Porcelaines et Cristaux:
Lampes modérateur en porcelaine décorée, garnitures de cheminées, parfumeries de toilette, pendules, coupes, boîtes en cristal, vide-poches, groupes et statuettes en porcelaine et en biscuit, tête-à-tête, verre d'eau, etc.

Articles divers:
Éventails, jumelles et lorgnettes, bracelets, bagues et garnitures de robes en bijouterie vraie, carnets de bal, coffrets, porte-bouquets, souvenirs, livres de messe, et en général tout ce qu'on peut désirer en nouveautés parisiennes.

Jouets:
Au premier étage, on trouvera un étalage spécial de toute sorte de jouets d'enfans, de poupées et trousseaux, de petits meubles, de services en porcelaine et de ménages pour petites filles. 16déc

BILLIEUX & REGGIO.
238, RUE BOURBON.

ONT reçu par les derniers arrivages d'Europe et du Nord un superbe assortiment de marchandises [illegible] comprenant les articles suivants, qu'ils offrent à des prix excessivement réduits:
Cachemire imprimé,
Mousseline laine imprimée et unie,
Mousseline laine noire 2/3 et 5/4,
Mérinos français, couleurs assorties,
Mérinos français noir, mérinos de blanc,
Cachemire d'Écosse noir et couleur,
Popeline chinée et changeant 5/4,
Écossaise soie et laine,
Orientale soie et laine damassée,
Barpoor noir et couleur, Alpaca broché,
Cachemirette uni noir et couleur,
Alépine en très belle qualité,
Crêpe de Canton pour robes,
Barège imprimé, ordinaire et riche,
Ditto uni (toute nuance),
Draps de dames pour manteaux,
Tartans Écossais et imprimés,
[illegible]
Gros de Naples et taffetas noir,
[illegible]
Tout le tout à des prix de la ville.
BILLIEUX & REGGIO,
4oct 238, Bourbon

J. B. MOISON, 64, rue St-Charles.

VIENT de recevoir de Paris, par le navire Akbar une [illegible] assortiment [illegible]
Chemises plis américaines poignets imprimés;
do Monte Christo;
Gants peau, fil d'Écosse et satin-peau;
Brosses, peignes, coutellerie fine française et anglaise,
Cannes parapluies et porte monnaie;
Un riche assortiment de cravates d'été en fil, batiste et soie des dessins les plus variés;
Parfumerie des meilleurs manufacturiers;
Eau de Cologne, 1re qualité;
Un choix complet de cheveux pour dames et messieurs, tout près en magasin;
Un joli assortiment de voitures pour enfants.
Tous ces articles sont à vendre aux conditions les plus raisonnables. 11ja

CHARLES BYRNE,
Manufacturier d'objets en cuivre, zinc et ferblanc,
ET MARCHAND DE
POELES, GRATES, BARRES DE GRATES, &c.,
46 rue Tchoupitoulas, 46.

A constamment en main un assortiment complet de Ferblanterie et d'articles en cuivre, poêles, tuyaux de poêles, &c.

Et en exécute sous le plus bref délai, à des prix raisonnables.

Le plus grand soin sera donné aux ordres qui lui parviendront de la ville ou de la campagne.
18déc

U. A. POLLARD. C. W. POLLARD. ALF. BOUSSET
URIAH A. POLLARD & Co.,
No. 76, rue du Canal, entre Chartres et Levée.
NOUVELLE-ORLEANS.
IMPORTATEURS DE QUINCAILLERIE,
Parfumerie, Brosserie, Jouets, Peignes, Articles de Fantaisie.

Les marchands de la Ville et de la Campagne sont invités à venir examiner leur assortiment, avant de faire leurs achats. 20nov—1an

PAPIERS PEINTS FRANÇAIS.
DELCROIX—importateur.
No. 166, rue de Chartres, entre Conti et St Louis,

APPELLE l'attention des entrepreneurs, propriétaires, &c., sur
Le grand assortiment de PAPIERS PEINTS,
qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages de France, des dessins les plus nouveaux et des meilleures fabriques, [illegible]

Les personnes qui viendront examiner son stock s'assureront qu'elles ne peuvent trouver mieux, ni [illegible] 9 sept

La Librairie de LELIEVRE, No 210, rue Royale—[illegible]

[illegible] H. BEANS SMITH,
Marchand Commissionnaire, [illegible]

A REÇU une commission pour prendre des notes [illegible]
VERMONT, RHODE-ISLAND, CONNECTICUT, NEW-YORK, NEW-JERSEY, PENNSYLVANIE, OHIO, MICHIGAN, WISCONSIN, INDIANA, ILLINOIS, MISSOURI, KENTUCKY, TENNESSEE, CAROLINE DU SUD, CAROLINE DU NORD, MISSISSIPPI, FLORIDE & TEXAS.

VIN ROUGE—16 barriques C. C. La Mission [illegible]

HAVANE—[illegible]

[illegible] Pianos [illegible]

Chirurgien de Cabinet.
A. L. PIGOTT, jr., Dentiste,

INFORME les amis et le public qu'il a transporté son cabinet au coin des rues Canal et Bourbon, [illegible]

Dr. F. BLANCHARD, Chirurgien-dentiste, a l'honneur d'informer le public qu'il est de retour à la Nouvelle-Orléans et qu'il s'est fixé rue Royale, No 104, au premier, entre les rues Conti et St-Louis, vis-à-vis la Banque de l'État de la Louisiane. 9 1ain

Cabinet de dentiste aux prix de New-York.
CHARLES E. MELLS, (de New-York)
DENTISTE, encoignure St-Charles et Nord, [illegible] place Lafayette,
NOUVELLE-ORLEANS.

VIENT de s'établir son cabinet d'une manière permanente en cette ville. [illegible]

Meubles—Meubles—Meubles.

Le soussigné appelle l'attention des marchands de la ville et de la campagne en général à son grand assortiment de meubles bien choisi [illegible]

AUSSI—Un grand assortiment de tapis du dernier genre et tapis de Bruxelles; des ingrains trois plis, tapis superfins et ordinaires, toile cirée, nattes, laizes, paillassons, cordons et glands.

Un fort lot de glaces françaises à cadre doré, consoles dorées, bordures et stores de rideaux, transparents, &c.

Les marchands du Texas qui se trouvent en ce moment à la Nlle-Orléans, sont invités à venir examiner notre stock. On remplira avec promptitude les ordres des personnes de la campagne.

Les meubles sont emballés et embarqués avec soin et sans frais.
JOS. H. HUBBARD,
No 80, rue du Cirque, encoignure Perdido,
sjanv—1an Nlle-Orléans.

LES YEUX.
C. DUHAMEL, opticien,
Rue de Chartres, 86,

VIENT d'arriver d'Europe avec un grand assortiment de lunettes et de verres pour toutes les vues. Il assure que toutes les personnes faisant usage de lunettes ou qui ont les yeux affaiblis, trouveront chez lui des verres d'une parfaite pureté, dont l'emploi leur produira une grande amélioration dans la vue. Ses montures sont très variées et du plus grand fini. Lunettes d'acier, [illegible], dites microscopiques; lunettes d'or, élastiques, très légères, et tout ce qui se fait de plus nouveau et de plus élégant en LORGNONS et LORGNETTES JUMELLES de nouveaux modèles, très légères, et toutes sortes d'INSTRUMENS D'OPTIQUE. Ses VERRES DE LUNETTES, &c, de Paris, périscopiques, concaves et convexes, blancs et de couleur; les verres en cristal d'Écosse ou en flint suisse, sont garantis comme ce qui se fait de plus pur et de la meilleure qualité. [illegible] BOUSSOLES en or et argent doré, pour breloques, ainsi que des Lorgnettes et Thermomètres. [illegible] INSTRUMENTS D'ARPENTAGE; Théodolithes, Graphomètres, Boussoles, &c. Microscopes très variés et très forts. [illegible] INSTRUMENTS DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE: [illegible]

Toutes les réparations d'instruments sont faites avec le plus grand soin et à un prix raisonnable.
On change les verres de lunettes. 2 nov—3 m

MAGASIN DE SELLERIE
DE
Newark, N. J.

ANDREW G. BULL & Co. No 15, rue du Canal, Nouvelle-Orléans, [illegible]
20 déc—1an ANDREW G. BULL & CO

ÉPICERIE. Une bonne et belle Grocerie, ayant une nombreuse clientèle, [illegible] de premier district, à vendre à des conditions avantageuses.
S'adresser rue de Chartres, No 115, entre St-Louis et Conti. 22déc

SARDINES à l'huile—4,000 demi boîtes et quarts de boîtes sardines à l'huile de la marque à Caman, La Rochelle, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co.,
10 janv 17 et 19, rue St-Louis.

VIN ROUGE en barriques—75 barriques vin rouge, diverses marques, qualité supérieure, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co.,
10 janv 17 et 19, rue St-Louis.

VIN DE PORTO—25 quarts et octaves vin d'Oporto véritable, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co.,
10 janv 17 et 19, rue St-Louis.

VIN de Malvoisie—25 quarts, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & CO.,
10 janv 17 et 19, rue St-Louis.

CHAMPAGNE—25 paniers champagne en bouteilles et demi-bouteilles, des marques Ruinart Père et Fils, et Krug & Co, de Reims, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co.,
10 janv 17 et 19, rue St-Louis.

VIN BLANC—45 barils vin blanc, qualité supérieure, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co.,
13 janv 17 et 19, rue St-Louis.

VIN ROUGE en caisses—900 caisses vin rouge St-Julien, 335 caisses vin rouge diverses marques, qualité supérieure, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co.,
10 janv 17 et 19, rue St-Louis.

SUCRE de la Havane—200 caisses sucre jaune et brut, en débarquement des goélettes Cornelia et Antoinette, à vendre par
R. CAHUZAC & Co.,
17janv 30, Vieille Levée.

SUCRE de la Havane—750 caisses sucre blanc, jaune et brut, en magasin et à vendre par
R. CAHUZAC & Co,
17janv 30, Vieille Levée.

VIN rouge—500 caisses vin rouge capsulé et étiqueté, en magasin et à vendre par
R CAHUZAC & Co,
17 janv No 30, Vieille Levée.

HAUT BRION—200 caisses vin rouge "Curner" en magasin et à vendre par
R. CAHUZAC & Co.,
17janv No 30, Vieille Levée.

EAU DE VIE Reteau Charrayer—34 futailles eau-de-vie la Rochelle, 4me preuve, sous les clés de la douane et à vendre par
R. CAHUZAC & Co.,
17janv 30, Vieille Levée.

COGNAC 1825—60 futailles en débarquement de H. Vauthier, sous les clés de la douane et à vendre par
R. CAHUZAC & Co.,
17janv 30, Vieille Levée.

CAFÉ de la Havane—En débarquement des goélettes Adams Gray et Cornelia, à vendre par
R. CAHUZAC & Co,
17janv 30, Vieille-Levée.

VIN BLANC—En baril, en magasin et à vendre par
R CAHUZAC & Co.,
17janv 30, Vieille Levée.

PLUMES—Un petit lot de plumes d'oie vivant, 1re qualité, en débarquement et à vendre par
C. T. BUDDECKE & Co
20 déc No 100, rue Tchoupitoulas.

FROMAGE DE GRUYÈRE—4 tonneaux fromage de Gruyère, en débarquement du navire Connecticut, venant du Havre, à vendre par
A. COUTIN & RANSON,
4 jan 13, rue Bienville.

BOUTEILLES VIDES—100 paniers de 100 bouteilles vides chaque, à vendre par
COUTIN & RANSON,
4 jan 13, rue Bienville.

VIN BLANC—40 barils vin blanc Haut Sauterne, à vendre par
COUTIN & RANSON,
4 jan 13, rue Bienville.

VIN D'OPORTO—6 barils vieux vin d'Oporto de Londres, à vendre par
COUTIN & RANSON,
4 jan 13, rue Bienville.

COGNAC—15 quarts pipes cognac 1846,—10 quarts cognac 1805,—10 octaves cognac 1795, à vendre par
COUTIN & RANSON,
4 jan 13, rue Bienville.

ABSINTHE et KIRSCH—40 caisses absinthe, de la marque Berthoud fils Couvet, 10 caisses kirsch, à vendre par
COUTIN & RANSON,
4 jan 13, rue Bienville.

VIENNENT d'être reçues—15 caisses [illegible]
NORTH BROTHERS & Co.
6 jan

EN débarquement des navires General Berry et Bay State, venant de Bordeaux, [illegible]
B. TALAMON,
8 jan 186, rue Royale.

DIVERS—Fromage de Gruyère, [illegible]
B TALAMON,
8 janv 186 rue Royale.

Sardines.
EN débarquement du navire John Curtis, de Bordeaux, [illegible]
LABATA, GANDOLFO & Co,
14 jan 9 & 10 rue Jefferson.

A vendre à Hyver.
1000 PANIERS [illegible]
LABATA, GANDOLFO & Co.

300 CAISSES vin rouge [illegible]
LABATA, GANDOLFO & CO.
14 jan

[illegible]
RUE ST-PIERRE, [illegible]
10000 [illegible]

CAPSULES de [illegible]

INSTITUTIONS. [illegible]

INSTITUT ST-LOUIS,
Dirigé par Mme H. DEBON,
Nouvelle-Orléans, rue St-Louis, No. 165, entre Bourbon et Dauphine.
[Année Scolaire 1852—53.]

CETTE institution, [illegible]

Conditions: [illegible]

NEW-ORLEANS & MANDEVILLE COLLEGE,
Rue Condé, No 156, entre Hôpital et Quartier.
FELIX McMANUS, Principal.

CETTE institution, fondée à Mandeville en 1845, et transférée à la Nouvelle-Orléans en février 1852, [illegible]

Pensionnat et Externat pour les Jeunes Demoiselles.
Sous la direction de
Mme CHARPAUX,
Rue du Bayou, Encoignure Claiborne.
NLE-ORLEANS,—août 1852.

CETTE MAISON d'éducation, fondée depuis six ans, a pris un développement qui prouve suffisamment en faveur de la direction qui lui a été donnée. [illegible]

CONDITIONS.
[illegible]

COLLEGE WASHINGTON,
No 70, rue de l'Esplanade.
Mr. W. G. WILLIAMS, secondé par [illegible]

Références:
[illegible]

INSTITUTION GOUBAULT,
No 164, rue Toulouse.
M. et Mme BOURSIER, successeurs.

A PARTIR du 1er octobre dernier, l'institution a passé sous la direction de M. et Mme Boursier.
Les familles sont invitées à venir visiter l'établissement qui ne laisse rien à désirer. 15oov—6m

COURS DU SOIR POUR LES OUVRIERS
INSTITUTION GOUBAULT
No 164, rue Toulouse.
M. ET MME BOURSIER, successeurs

LES ouvriers qui désirent apprendre surtout la langue anglaise sont prévenus que de 7 à 9 heures du soir, il est, à partir de ce jour—ouvert un cours d'anglais, de français et d'arithmétique.
Prix: quatre piastres par mois payable d'avance.
15nov—6m

UNIVERSITÉ
DE NOTRE-DAME-DU-LAC,
Comté de St-Joseph, État de l'Indiana.

CETTE institution, [illegible]
Notre-Dame-du-Lac, le 22 mars 1852. 17déc—1an

INSTITUTION DE Mme. PARENT,
RUE DOUANE,
Entre Royale et Bourbon.

Madame Parent a transféré son institution [illegible]

Références:

Hon. P. Soulé,	Hon. A. D. Crossman,
Rev. M. Loras,	Dr. Mous,
C. Roselius Esq.,	L. Hyma Esq.,
E. Forstall Esq.,	W. N. Wilder Esq.

15déc—1m

VENTE.
No 16, rue St-Charles,
OFFRE en vente, [illegible]

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE LA Nlle ORLEANS.
Home Mutual Insurance Co.
OF NEW ORLEANS.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa charte, la compagnie soumet le tableau suivant de ses affaires:

Montant des primes sur les polices émises pour l'année finissant le 31 décembre 1852, savoir:

Primes sur risques maritimes	$154,983 41	
Primes sur les rivières	197,782 36	
Primes sur incendies	81,137 53	
Total		$433,904 30
Primes en moins	1,683 54	
Primes en moins sur assurances cessées ... (réassurées)	93,983 23	95,655 83
		$338,248 47
Primes gagnées pour l'année		
Payé pendant la même période, savoir:		
Pertes sur les incendies	$32,590 17	
Pertes sur les rivières	81,281 75	
Pertes sur les risques maritimes	27,584 10	
		$142,255 02
Assurances renouvelées et dépenses, moins les intérêts &c.	29,099 45	171,354 47
Profit net pour l'année finissant le 31 décembre 1852		$166,893 00
L'actif de la compagnie est comme suit:		
Billets donnés pour le montant des souscriptions	$247,560 11	
Billets à courte échéance pour primes déclarées	46,688 50	
Montant dû sur les primes et en collection	5,374 34	
En caisse	209,242 37	
Total		$508,865 40

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans.—Ville de la Nlle-Orléans.

Qu'il soit connu que le 15 janvier 1853, pardevant le soussigné, juge de paix dans et pour la susdite ville, a personnellement comparu Alexander Brother, président et James H Wheeler, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle Orléans (Home Mutual Insurance company of New Orleans), lesquels, après avoir été assermentés conformément à la loi, déclarent que le tableau qui précède est un extrait correct des livres de la dite compagnie.
A. BROTHER, président.
JAMES H. WHEELER, secrétaire.
Fait et assermenté pardevant moi ce 15 janvier 1853.
C. V. JONTE,
2me juge de paix de la paroisse d'Orléans.

La direction a déclaré un dividende de quarante pour cent sur les primes de la compagnie pour l'année finissant le 31 décembre. Des certificats de scrip seront émis à partir du 1er mars prochain.

Cette compagnie continue à émettre des polices d'assurance sur les risques sur la mer, les rivières et les pertes en dommages par le feu, au taux ordinaire de prime.—Bureau No 48, rue de Douane.
ALEXANDER BROTHER, président.
JOHN B. SHAW, vice président.
JAMES H. WHEELER, secrétaire.
Nouvelle Orléans, 15 janvier 1853.

Administrateurs:

John B. Shaw,	S L Levy,	John C. Goodrich
John Thomas,	A. H. May,	J E Caldwell,
J J Green,	E. K Converse,	W L Lauer
Jno O Woodruff	John H Owen,	Wm Tufts,
Wm Knox,	John Hall,	S en Visser,
Saml. Stewart,	R. Mulhaney,	Robt. Dyke,
R W Millaudon,	J G Cocks,	W Bogert,
S O Nelson,	J A Dougherty,	J W Gayle,
F Shaw,	H V Baxter,	J Eager,
Manuel White,	T B Taylor,	John Rodenburg,
E G Rogers.		W H Letchford.

17 janv

BUREAU DE L'EXECUTIF,
Baton Rouge, 30 décembre 1852.
PROCLAMATION.
Par Joseph Walker, Gouverneur de l'État de la Louisiane.
$500 de récompense.

ATTENDU qu'il m'a été fait rapport d'un [illegible] commis le 2 du courant, dans la paroisse d'Est Feliciana, par Joseph Bell, sur la personne d'un nommé Crawley,

En conséquence, j'ai jugé convenable de lancer une proclamation, [illegible]

(L. S.)
JOSEPH WALKER.
Par le Gouverneur,
CHARLES GAYARRE,
30 déc Secrétaire d'État.

A VENDRE par B. VALLS, 72 rue des Magasins:
150 boucauts riz de la Caroline prime.
150 caisses sucre blanc et jaune.
570 milliers cigares de la Havane des meilleures (manufactures).
10 pipes vin de Catalogne,
200 sacs cacao de Guayaquil,
30 do do de Maracaibo,
9 caisses cigarettes la Espanola,
[illegible]
17 janv

EN débarquement du navire Oceana, venant de Bordeaux:
60 barriques vin rouge C. C. Queyries, 1848,
15 do do J. C. Pessac, 1846,
5 do do C. C. La Mission, 1847,
100 caisses vin rouge C. C. Haut Brion La Mission, 1841, 1844, 1846, 1848, à vendre par
CAVELIER & MAXENT,
9 nov 180, rue Royale.

VIN BLANC—[illegible]
CAVELIER & MAXENT,
18oct 180, rue Royale.

EN magasin et à vendre [illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible] C. Auld vs. Wm H. Auld.
QUATRIÈME Cour de District de la Nlle-Orléans.—No 5,864.—[illegible]
JAMES P. FRERET, shérif de la paroisse d'Orléans.
22janv—26,31,2,9

Geo. W. Shaw & Co. vs. 67 balles de coton.
QUATRIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—No 5999.—[illegible]
Bureau du shérif, paroisse d'Orléans; Nouvelle-Orléans, le 20 de janvier 1853. JAMES P. FRERET, Shérif.

Edmond C. Wade vs. Wm B. Kenny et B. Kahn.
DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 5,309.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi 14 de février 1853, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de:
Un certain lot de terre situé en cette ville, côté Nord-Ouest de la rue Royale, entre celles Conti et Bienville, [illegible]
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
JAMES P. FRERET,
12janv—22,4v4,14 Shérif de la paroisse d'Orléans

Charles Stoughton vs. ses créanciers.
QUATRIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—No 4397.—En vertu d'un ordre de vente rendu le 30 de décembre 1852, par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et à la requête du syndic, je procéderai le mercredi, 26 de janvier 1853, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, pour le compte des créanciers de l'insolvable, à l'adjudication de
[illegible]
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
JAMES P. FRERET.
14 jan—16,23,26 Shérif de la paroisse d'Orléans

Dame Cecilia C. Auld vs. Wm H. Auld, son mari.
QUATRIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—No 5,864—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi 31 de janvier 1853, à dix heures et demie A. M., sur les lieux, à l'adjudication de:
Une partie du fonds de l'installation, &c., de la grocerie située rue Poydras, No 19, entre les rues Tchoupitoulas et du Commerce, suivant inventaire déposé en mon bureau pour examen.
[illegible]
JAMES P. FRERET, Shérif de la paroisse d'Orléans.
19jv—22,27,31

Emile Theronnaux vs. Henry Legendre.
CINQUIÈME Cour de District de la Nlle-Orléans.—No 6356.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le lundi 14 de février 1853, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de:
Un certain lot de terre de forme irrégulière, situé en cette ville, au faubourg Tremé, dans le ci-devant Municipalité No 1 (aujourd'hui 2nd District), dans l'îlet compris entre les rues St-Pierre, Claiborne et Derbigny et la Promenade Carondelet, [illegible]
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
JAMES P. FRERET, Shérif
12 janv—22,4,14 de la paroisse d'Orléans.

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de femme décédée de L. Bonnemer.
DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Louis Bonnemer, administrateur de ladite succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués [illegible]
Par ordre de la Cour, OCTAVE MOREL,
22 jan—3m10 Député Greffier.

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Ebeln H. Dillingham a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feu Joseph E. Dillingham, [illegible]
Par ordre de la Cour, OCTAVE MOREL,
12 janv—3m10 Dépt. Greffier.

Succession de John Bayles.—No 5,969.
ETAT de la Louisiane, Cinq Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que John Hildreth s'est adressé à cette Cour à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession de John Bayles décédé—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser, d'avoir à déduire sous dix jours de la première publication, les raisons pour lesquelles la demande ne serait pas accordée.
Par ordre de la Cour, le 17 janvier 1853.
18 janv—3m10 K. LOEW, Dép Greffier.

Succession de John J. Fitzpatrick.—No 5,967.
ETAT de la Louisiane, 5me Cour de District de la Nlle-Orléans.—Attendu que Anton A. Fraser s'est adressé à cette Cour à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession de John J. Fitzpatrick décédé [illegible]
Par ordre de la Cour, le 17 janvier 1853.
18 janv—3m10 K. LOEW, Dép. Greffier.

Succession de Patrick Beatty.
DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, [illegible]
Par ordre de la Cour. A. J. VILLERE,
19janv—3m10 Député Greffier.

Succession de Toussaint Bieou.
CINQUIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, [illegible] compte présenté par Pierre Paquette, curateur de la dite succession, [illegible]
Par ordre de la Cour, A. BOISBLANC,
14 janv—3m10 Dép Greffier.

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Mme Josephine Grandpré, f. c. l., a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feue Henriette Grandpré, f. c. l., décédée intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour, OCTAVE MOREL,
14janv—3m10 Député Greffier.

Succession de J. F. Canonge.
Cinquième Cour de District de la Nlle Orléans.
AVIS est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par W. E. Murphy, curateur de la susdite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément audit compte.
Par ordre de la Cour. A BOISBLANC,
15 janv—3m10 dep. greff

James Farnet & Noel Giraud vs leurs créanciers.
CINQUIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette faillite et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la première publication du présent avis, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Christophe Hosseld, syndic de ladite faillite ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément audit compte.
Par ordre de la Cour, A BOISBLANC,
12janv—3m10 dep. greff

E. NAUTRE & CO.,
SUCCESSEURS DE
S. MASPEREAU & Co.,
25 RUE CONDE, ENTRE STE-ANNE ET DUMAINE. 25
Magasin d'articles de ménage,
Et manufacture d'ouvrages en ferblanc, en tôle et en plomb,
OFFRENT EN VENTE LES ARTICLES SUIVANTS, SAVOIR:
[illegible]

Briques à feu, anglaises.
Agents pour les cuisines Boebe.
" " pompes aspirantes et refoulantes de Warner avec tuyaux en fer à vis.
" " Forges portatives de Queen.
" " paratonnerres de J. Spratt. 14 jan

Compagnie de la Poudre du Hazard.
C. T. BUDDECKE & CO.,
Agents, rue Tchoupitoulas, No 100.

AYANT été nommés agents de cette grande manufacture, [illegible]
C. T. BUDDECKE & CO.,
160, Tchoupitoulas.

VENTES DE CE JOUR.

Esclaves! Esclaves!
PAR R. B. SYKES.
[illegible]

Domestiques d'Esclaves de valeur.
PAR J. EUGENE TOURNE,
93, rue de la Commune.

SAMEDI 22 du courant, à midi, à la Bourse St-Louis, il sera vendu à l'encan:
[illegible]
Acte de vente pardevant T. O. Stark, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 21janv

Vente pour cause de départ.
PAR S. GUINAULT, Encanteur.

IL sera vendu samedi, 22 janvier 1853, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis,
La négresse créole MARIE LOUISE, d'environ 23 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et domestique.
GEORGES, jeune nègre d'environ 10 ans, très intelligent et joli sujet, tous deux garantis sous tous les rapports.
Conditions:—Comptant. Actes pardevant Félix Percy, notaire public. 19 janv

Vente à long terme de 2 magasins ayant façade sur la Levée et sur la rue Gallatin.
PAR J. EUGENE TOURNE, encanteur.
Bureau, 95, rue Commune.

SAMEDI 22 janvier il sera vendu à l'encan, à la Bourse St Louis, à midi.
Un certain lot de terre dans l'îlet borné par la Levée, les rues Ursulines, Gallatin et Hôpital, mesurant 25 pieds 11 pouces, 2 lignes de face sur la Levée par 79 pieds 9 pouces 2 lignes sur un côté, 82 pieds 6 pouces sur l'autre côté et 26 pieds 2 pouces, 5 lignes de face sur la rue Gallatin.
[illegible]
Acte de vente devant P. Lacoste, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 18 janv

Terrains sur le Canal Carondelet.
PAR S. GUINAULT, encanteur.

IL sera vendu samedi 22 janvier 1853, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis:
[illegible]
Voir les plans qui sont à la Bourse.
Conditions—Un tiers comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque. 15janv

T. L. McGill vs. R. S. Morris.
[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Chaussures françaises.
PAR H. PEYCHAUD & Co,
C. SAMORY, Encanteur.

MARDI 25 janvier, il sera vendu à leur magasin d'encan, 28, Vieille Levée, entre Douane et Bienville:
10 malles chaussures françaises, consistant en bottes, brodequins et souliers vernis.
Conditions—comptant. 22jan

Actions de la Banque du Canal.
Succession de Jacob Edward Runge.
PAR J. A. BEARD & MAY, Encanteurs.

IL sera vendu à l'encan, mercredi 2 février, à midi, à l'Arcade de Banks, en vertu d'un ordre de l'honorable J. N. Lea, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 19 janvier 1853,
30 actions de la Banque du Canal, vendues pour le compte de la succession de Jacob Edward Runge décédé.
Conditions—Comptant. 22jv—25,29,2

Succession de Ambroise Leclère.
PAR J. A. BONNEVAL.
Bureau, 54, rue Toulouse.

EN vertu d'un ordre de l'honorable John C. Larue, juge de la Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 20 janvier 1853, il sera vendu à l'encan le mercredi, 2 février 1853, à 10 heures du matin, rue des Ursulines, entre les rues Condé et Levée, pour le compte de ladite succession,
Un lot de meubles de ménage.
AUSSI:
Le fond d'un magasin de ferblantier, plusieurs cuisines potagères, etc.
Conditions—Comptant. 22 jan—22,26,31,2

Produits de la Havane.
En Magasin et à vendre par les soussignés:
SUCRE—Blanc, jaune, brut, très beau.
CAFÉ—Café vert de 1re qualité, nouvelle récolte.
TABAC en feuille—Vuelta de Abajo véritable.
AMIDON—En barils, très belle qualité.
CONSERVES & CONFITURES—Un bel assortiment.
CIGARETTES—Diverses marques recherchées.
CIGARES—Un très beau choix de cigares venant d'être reçus par le brick F. Soulé et la goélette Midas, comprenant des marques très recherchées telles que: Cabargas, Cabanas, La Voz, la Volantad, las Armas de Bremen, Castanedo, las Bellas Artes, la Camila, Fdo El Catolico, El Yumour, Espanola, Norena, Fontes, Magnolia, Don Juan, Diana, &c, &c.
Aussi: Un envoi de la marque bien connue La Intimidad, comprenant: Londres, Cazadores, Medio Regalias et Colindrados, le tout à vendre à des conditions raisonnables.
DELVAILLE & MORENO,
19janv No 34, Vieille Levée

Plus de 2000 volumes de tous les formats,
Pour Dames, Demoiselles et Enfants,
reçus par VICTOR HEBERT & Co,
149, rue de Chartres.

CES ouvrages ont été choisis parmi ce qui a paru de plus nouveau, de plus estimé en littérature, [illegible]
Versailles, Palais, Musée, Jardins.
Histoire de France.
Contes de Charles Nodier.
St-Vincent de Paul, par l'abbé Orsini.
La Vierge, par Orsini.
Les Enfants peints d'après nature.
Paris monumental et historique.
L'Univers illustré.
Aventures sur mer et sur terre.
Frère et Sœur ou les bienfaits de l'éducation.
Histoire d'un cœur-enfant.
Le Prince Chenevis.
Aventures du Prince Chenevis.
&c. &c. &c. &c.
Livres de Piété français, anglais et espagnols.
17 déc

EN débarquement du navire Bay State, et à vendre par le soussigné:
200 barriques VIN ROUGE bon ordinaire.
BOYER FRÈRES,
7 jan Encoignure Moreau et Mandeville

EN débarquement du navire Bay State, venant de Bordeaux—250 barriques vin rouge St Julien Médoc
[illegible]
J. B. FREAU & Co.
26 déc Nos 31 et 33, rue Gravier

EN débarquement du navire Connecticut, venant du Havre—100 paniers champagne [illegible]
J. B. FREAU & Co.
26 déc 31 et 33 rue Gravier

EN débarquement du navire Peter Marcy, venant du Havre—80 paniers champagne [illegible]
J. B. FREAU & Co.
26 déc Nos 31 et 33, rue Gravier

BOUCHONS—50 balles, à vendre par
P. LONGIS & GRATIAA,
17 jan 20 rue de la Douane

VIN DE PORT—Quelques barils d'une qualité supérieure, à vendre par
P. LONGIS & GRATIAA,
17 jan 20, rue de la Douane

NAVIRE Sylphide—50 barriques vin rouge [illegible]
P. LONGIS & GRATIAA,
17 jan 20 rue de la Douane

CHAMPAGNE—50 paniers vin de Champagne, à vendre par P. LONGIS & GRATIAA,
17 jan 20 rue de la Douane

VERMOUTH—25 caisses de la marque [illegible]
P. LONGIS & GRATIAA,
17 jan 20 rue de la Douane

PORTO MARIE—[illegible]
P. LONGIS & GRATIAA,
17 jan 20 rue de la Douane

VIN de BERGASSE—[illegible]
P. LONGIS & GRATIAA,
17 jan 20 rue de la Douane

VIN MUSCAT—300 caisses [illegible]
P. LONGIS & GRATIAA,
[illegible]

[illegible]

VENTES DE CE JOUR.

Esclaves de valeur et maison en briques [illegible]
Succession de [illegible]
PAR N. VIGNIE, Encanteur.

EN vertu d'un ordre [illegible] du 15 décembre 1852, par l'honorable [illegible] Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à l'encan public, samedi 22 janvier 1853, à midi, à la Bourse St-Louis [illegible]

1o—Un lot de terre, situé dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bourgogne, Dumaine et Ste-Anne, [illegible]

2o—Ce lot de terre attenant au précédent, mesurant 24 pieds de face à la rue des Remparts, [illegible]

Esclaves.
3o—FELICIE, négresse, âgée d'environ 17 ans.
4o—ELIZABETH, négresse âgée d'environ 16 ans.
5o—ADELE, mulâtresse, âgée d'environ 28 ans.
6o—CECILE, négresse âgée d'environ 48 ans, bon sujet et propre à tous les services d'un ménage.
7o—MARY, négresse âgée d'environ 48 ans, blanchisseuse, repasseuse et malade.
8o—LUCY, négresse âgée d'environ 36 ans, bonne cuisinière; ensemble ses deux enfans Agnès, négrite âgée d'environ 10 ans, et Marie, négrite âgée de 5 ans.
9o—VICTORINE, fille de Lucy, âgée d'environ 13 ans.
10—JULIETTE, mulâtresse âgée d'environ 24 ans, très bon sujet, propre à tout, ensemble ses trois enfans, Jules, mulâtre de 10 ans, Armand, quarteron de 7 ans et Henriette, quarteronne de 2 ans.
11—EMMA, fille de Juliette, âgée de 15 ans.
12—ELODIE, négresse âgée d'environ 25 ans, bon sujet, domestique de maison; ensemble ses deux enfans, Méliceria, négrite de 4 ans, et Célestin, négrillon d'un an.
13—POGNON, négresse créole, âgée de 14 ans, domestique de maison et couturière.
14—ARSENE, négresse âgée d'environ 34 ans, laveuse, repasseuse, et bonne à tout.
15—EDDY, négresse âgée de 60 ans.
16—POGNON, 53 ans, négresse infirme et affectée d'ulcères.

Termes et conditions—L'acquéreur de la propriété premièrement décrite paiera au comptant [illegible] de ce jour, et assumera le paiement d'une obligation (stock note) réduit à $2,714 dû à la Banque des Citoyens de la Louisiane, le 1er novembre 1853 et renouvelable tous les ans selon les conditions de la charte de la dite Banque, ainsi qu'une contribution annuelle d'une piastre par action. Il assumera en outre toutes les autres obligations imposées aux actionnaires.

L'acquéreur de la propriété secondement décrite paiera comptant une somme de $587 40|100 avec intérêt à huit pour cent par an à partir du 1er juin 1852—plus $25 63|100 dus pour assurances et assumera en outre le paiement des sommes suivantes dues à l'Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane, les intérêts et contributions annuelles étant compris:

1853	1er juin	$624	05
1854	"	604	70
1855	"	585	35
1856	"	566	—
1857	"	546	65
1858	"	527	30
1859	"	507	95
1860	"	488	60
1861	"	469	25
1862	"	449	90
1863	"	430	55
1864	"	411	20
1865	"	391	85

L'acquéreur assumera en outre toutes les obligations imposées aux actionnaires de ladite institution.

Pour la balance de l'adjudication des deux propriétés ci-dessus décrites, les acquéreurs seront au crédit de 12 et 24 mois.

Pour les esclaves, au quart comptant et la balance à un crédit de 6, 12 et 18 mois en billets des acquéreurs. Tous les billets provenant de cette vente seront garantis par hypothèque sur les propriétés et les esclaves, et seront divisés par coupons qui seront indiqués par l'administrateur et seront endossés à sa satisfaction. En cas de non paiement à échéance, ces billets porteront intérêt aux taux de 8 p. 100 par an jusqu'à parfait paiement et sans que ce terme puisse en aucune façon [illegible].

Les actes de vente pardevant Octave De Armas notaire public. 21déc—6t

Vente de propriété à un long crédit.
PAR J. A. BONNEVAL,
Bureau, No 54, rue Toulouse.

IL sera vendu à l'encan, samedi 22 courant, à midi, à la Bourse St Louis, les propriétés ci-après décrites:

Un certain lot de terre situé dans l'îlet borné par les rues Quartier, Royale, Bourbon et Hôpital, [illegible]

Un certain lot de terre situé dans le faubourg Tremé, dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Johnson et Galvez, [illegible]

Un certain lot de terre situé dans le 3me District, dans l'îlet borné par les rues Union, Française, Girod et St Jean Baptiste, [illegible]

Les plans des propriétés sont maintenant exposés à la Bourse.

Conditions—Pour la propriété premièrement décrite, l'acquéreur assumera le paiement d'un billet de $2,508 dû le 15 octobre 1853, et la balance 1/4 comptant et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés [illegible].

Les actes de vente pardevant Amédée Ducatel, notaire public, aux frais des acquéreurs. 29j

Marchandises de fantaisie.
PAR F. FERNANDEZ.

SAMEDI, 22 du courant, à 11 heures du matin, il sera vendu à son magasin [illegible]
20 janv

PAR S. GUINAULT, encanteur.

IL sera vendu samedi 22 janvier 1853, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis—
Deux lots de terre situés dans le faubourg Tremé dans l'îlet No 24, compris entre les rues Ste-Anne, Orléans, Galvez et Miro. [illegible]
Conditions—Un tiers comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois, [illegible]
Acte de vente pardevant A. Ducatel, notaire public. 20jan

VENTES A L'ENCAN.

Vente d'un lot de terre dans le Quatrième District pour le compte du premier acquéreur.
PAR J. A. BEARD & MAY.

MERCREDI 26 janvier, à midi, il sera vendu à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, pour le compte et aux risques de R. F. Nugent qui s'en est porté acquéreur sans conditions de l'adjudication qui lui a été faite à l'Arcade de Banks le mercredi 14 avril 1852:
Un lot de terre situé dans le quatrième district, No 28 dans l'îlet compris entre les rues Magazine, Laurel, Ste Marie et Félicité. [illegible]
Conditions:—Un tiers comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant intérêt à raison de 6 pour cent l'an à partir du jour de la vente jusqu'à l'échéance et portant hypothèque sur la propriété. [illegible]
Acte de vente pardevant H. B. Cénas, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 15 jan—7

Café, Café!
PAR N. VIGNIE, encanteur.

JEUDI 27 janvier 1853, à 4 heures et demie P. M. il sera vendu sur les lieux, à l'encoignure Conti et Dauphine:
Le Café bien achalandé et avantageusement connu depuis nombre d'années sous le nom de Café Orleans. Les propositions pour la vente à l'amiable seront reçues au bureau de l'encanteur jusqu'au jour de la vente.
Conditions à la vente. 15 jan

Succession de Félicité Hossart, f. c. l.
PAR P. E. TRICOU, Encanteur.

EN vertu d'un ordre l'honorable Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 22 octobre 1852, il sera vendu le samedi 12 février 1853, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de la Cité, rue St-Louis, les esclaves ci-après nommés, savoir:
ROSINE, négresse, âgée d'environ 30 ans, avec ses deux enfans, FALICIA, âgée de deux ans, et [illegible]
Termes et conditions—Un quart comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque, et en cas de non paiement, portant intérêt à raison de huit pour cent l'an, depuis l'échéance jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente pardevant T. Guyol, notaire, aux frais de l'acquéreur. 12janv—26,1,12fév

Ouvrages rares et de prix sur l'art militaire
PRINCIPES DE LA STRATÉGIE
développés par la relation de la campagne de 1796 en Allemagne, ouvrage traduit de l'allemand et attribué à S. A. I. L'Archiduc Charles, 3 vols avec cartes et plans et accompagné d'un Atlas in folio.
Traité Théorique et Pratique des opérations secondaires de la guerre, 2 vols, accompagné d'un Atlas in quarto, contenant [illegible]
Cours d'Art et d'Histoire Militaires à l'usage des élèves de l'École Royale spéciale Militaire, 3 vols, par J. Rocquancourt.
A vendre, à bon marché, par J. FOWZER,
14janv— Franklin Book Store, Place Jackson.

AVIS.

A VENDRE, pour cause de mauvaise santé d'un des propriétaires, UN ÉTABLISSEMENT de très grande valeur, situé sur la promenade Carondelet, [illegible]

A VENDRE en débarquement du navire [illegible]
141 barriques vin rouge, [illegible]
BOYER FRÈRES,
[illegible]

ATTENDU par le navire Bay State, de Bordeaux:
200 barriques VIN ROUGE, à vendre par
BOYER FRÈRES,
[illegible]

A VENDRE en débarquement de la barque [illegible]
BOYER FRÈRES,
[illegible]

[illegible]

VENTES DE CE JOUR.

Vente à l'encan de terrains situés dans le Premier District, (Seconde Municipalité), [illegible] nouveau marché de la rue Claiborne.
PAR J. B. BLACHE & CO.

SAMEDI 22 courant, à midi, il sera vendu à l'Arcade de Banks:
1o Un lot de terre situé dans le Premier District, (Seconde Municipalité) de cette ville, [illegible]
2o Trois lots de terre situés dans le Premier District (Seconde Municipalité) dans cette ville, [illegible]
Conditions—Un tiers comptant, la vente à un crédit de douze mois en billets portant hypothèque et intérêt à raison de cinq pour cent l'an à dater du jour de la vente. [illegible]
Les actes de vente pardevant Amédée Ducatel, notaire public, aux frais des acquéreurs.
N. B. Des plans lithographiés seront distribués au moment de la vente. 17janv—4t

Chargement du navire espagnol Catalina, venant directement de Barcelone.
PAR BERNARD TURPIN.

SAMEDI, 22 janvier 1853, à quatre heures et demie, il sera vendu sur la levée, entre les deux marchés,
150 barriques claret supérieur, barriques bordelaises,
4 pipes vin de Catalogne corsé,
4 demi pipes vin de Catalogne St-Vincent,
4 quarts do do do
100 barriques claret supérieur, barriques bordelaises,
20 demi pipes vin de Catalogne,
20 quarts do do do
12 barriques vin d'Oporto supérieur.
2 barils vieux Sherry.
2 do vieux Madère.
2 do vieux Oporto.
200 caisses amandes à coque tendre.
Conditions libérales à la vente. 21jan

150 colis de marchandises étrangères et du pays.
PAR VINCENT & Co.
No 42, rue Bienville.

AUJOURD'HUI samedi, 22 du courant, à 10 heures, il sera vendu:
10 caisses mousselines jaconat en couleur, 500 douz. bas coton, draps d'été français, ginghams français, indiennes de fantaisie, mousselines de laine, alpacas brochés, [illegible]

Acier de Milan et fer de Biscaye.
PAR R. B. SYKES.

SAMEDI 22 du courant, à 11 heures, il sera vendu à son magasin d'encan, No 31, rue des Magasins:
40 caisses acier de Milan,
450 do fer de Biscaye.
Le fer et l'acier sont de première qualité, importés expressément pour le marché mexicain, et ont droit au drawback. 21 jan

VENTES A L'ENCAN.

Vente par catalogue de Marchandises Sèches.
PAR H. PEYCHAUD & Co,
C. SAMORY, encanteur.

MARDI 25 janvier, il sera vendu à 10 heures, à leur magasin d'encan, No 28, rue de la Vieille-Levée, entre Douane et Bienville,
120 colis et lots de marchandises de saison, étrangères et américaines, consistant en: [illegible]
Conditions libérales à la vente.
Des catalogues seront distribués et les marchandises pourront être examinées de bonne heure le jour de la vente. 22jan—3

Vente à crédit de bonnes propriétés.
Succession de L. A. Pinguy.
PAR N. VIGNIE, encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Première Cour de district de la Nouvelle Orléans, il sera vendu en vente publique vendredi 11 février 1853, à midi, à la Rotonde de l'Hôtel St Louis, pour le compte de ladite succession.
Les propriétés suivantes qui n'avaient pas atteint l'estimation à la première vente.
1o UN LOT DE TERRE près de la rue St Louis, [illegible]
2o—Trois lots de terre situés dans l'îlet borné par les rues Remparts, rue St Claude, rue Ste Anne et Dumaine, [illegible]
3o—Le lot No 1 mesure 29 pieds de face à la rue Dumaine [illegible]
[illegible]
Ainsi qu'une construction en briques à deux étages contenant quatre chambres érigées en partie sur le terrain contigu.
5o—Le lot No 4 mesure 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue St Claude sur une profondeur de 170 pieds 6 pouces et 1 ligne entre lignes parallèles. Ensemble les améliorations qui s'y trouvent, &c.
[illegible]
Les actes de vente pardevant Denis Prieur, not. pub. aux frais des acquéreurs.
[illegible] 21 jv

Eaux-de-vie Françaises, Vins, Sardines, Huile, &c, &c.
PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

MERCREDI, 26 janvier, à 10 heures et demie, il sera vendu à l'encan, au magasin No 29, rue Vieille-Levée, par ordre de MM. R. Cahuzac & Co., Ch. B. Blanchard & Co F de Fuentes & Co. A. Carrere, W. F. Vredenburgh & Co, et autres importateurs, &c.
410 futailles eau de vie françaises 1/2, 1/4, 1/8 de pipes des marques suivantes: [illegible]
500 caisses vin rouge St Julien Médoc
278 do do do St-Estèphe do
205 do do do Haut Brion
40 do do do Margaux Médoc.
30 do do do Cantenac
215 do do vin blanc Haut Sauternes.
30 do do vin Muscat.
25 barils vin rouge Montferrand.
100 caisses vermouth.
78 quarts vin de Madère
28 do do do
31 do do vin de sherry.
41 do do do do
60 octaves malaga sec.
58 do do doux.
32 quarts Porto Bourgogne doux,
15 do Malvoisie.
77 do vin de Catalogne supérieur.
210 paniers Champagne différentes marques.
36 pipes genièvre de Hollande supérieur "Stag & Hour Glass."
119 caisses cerises à l'eau de vie différentes marques.
[illegible]
105 do sardines à l'huile "Pesnod, Camus" &c 0/0, 1/2 1/4.
44 caisses pruneaux en paniers.
5 boucauts vieux rum Jamaïque 3me preuve.
50 caisses eau de fleur d'oranger.
280 paniers huile d'olive, 24 onces différentes marques.
115 paniers do 1/2 bouteilles.
65 do genièvre supérieur en cruchons "Schiedam."
20 balles bouchons.
Conditions libérales.—Les catalogues seront prêts deux jours avant la vente. 12jan

MAISON DE PARIS.
104, *Rue du Canal, Encoignure Bourbon.*

R. D. FANIS a l'honneur d'informer respectueusement les dames qui honorent sa MAISON de leurs flatteuses préférences, et le public en général, qu'il reçoit en ce moment un magnifique choix d'ARTICLES à l'usage de la toilette des dames, et spécialement choisis dans les premiers établissements de Paris. [illegible]
17jav R. D. FANIS.

JOSEPH PEYTEL,
Encoignure Conti et Chartres,

De retour d'Europe où il avait été pour ses achats, [illegible]
Montres et Pendules.
[illegible] T. F. COOPER, JAS. HODDELL & Co, FRENCH ROYAL EXCHANGE, [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Succession de Thomas [illegible].
[illegible]
PAR J. A. BEARD & MAY.

IL sera vendu à l'encan, mardi 22 février 1853, à midi, à l'Arcade de Banks, en vertu d'un ordre de l'honorable J. N. Lea, juge de la Deuxième Cour de District [illegible]
Un lot de terre situé dans le premier district, compris entre les rues Commune, Gravier, St-Marc et Ste-Marie. [illegible]
Conditions—comptant.
Acte de vente pardevant J. W. Castellu, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 22 jan—22,12,22

Grande vente par catalogue d'Eaux de Vie et Vins Français, Sardines, &c.
PAR R. B. SYKES.

MARDI, 25 du courant, à 10 1/2 heures, il sera vendu aux magasins de MM. Eugène Rochereau & Co. Nos 17 et 19, rue St-Louis, (de tout d'importation directe):
1,200 futailles d'eaux de vie françaises en demi, quarts de pipes et octaves, comprenant les marques suivantes, savoir:
J. R. Godard Jr., Ph. Godard & Co, D. & C. Boyenny, Castillon Jne 1825 et 1815, A. Lagrange & Co., [illegible]
900 caisses vin rouge St-Julien Margaux, St-Estèphe et autres marques.
25 quarts pipes vin de Malvoisie.
20 futailles vin d'Oporto, d'importation directe.
30 caisses guignolet.
Vin rouge en barriques, de différentes qualités.
Sardines à l'huile en demi et quarts de boîtes.
Conserves de toutes qualités.
350 caisses [illegible] de F. Durand.
L'attention particulière des marchands est appelée sur cette vente. [illegible]
Conditions:—$300, comptant; de $300 à $600, billets à 90 jours; de $600 à $1000, billets à quatre mois, endossés de $1000, billets à 6 mois à la satisfaction des vendeurs. 13jan

Steamer Sydonia.
PAR MORPHY & NEVIUS.

MERCREDI 2 février 1853, à midi, il sera vendu à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de la Cour de District dans et pour la paroisse de St-Landry, en date du 14 janvier 1853:
La moitié indivise du bateau à vapeur SYDONIA, appartenant à la succession de Joseph Bercier, décédé.
Conditions:—$2,000 comptant et la balance à trois, six et neuf mois de crédit. Les acheteurs donneront leurs billets avec une sécurité personnelle à la satisfaction des vendeurs. Lesdits billets seront faits à l'ordre de James Johnston et Robert Bourgerel, administrateurs de ladite succession, et porteront intérêt à raison de 8 pour cent l'an, du jour de l'échéance jusqu'à parfait paiement. 19 jan

Compagnie de Steamships de la Malle des États-Unis.
POUR NEW-YORK, via LA HAVANE.—Et se rendant à la Havane avec le steamship ISABEL et la malle des États-Unis, touchant à Key West et Charleston.
Le magnifique steamship à double machine EMPIRE CITY, du port de 2,000 tonneaux, commandé par le capitaine H. Windle, de la marine des États-Unis, partira de son wharf, vis-à-vis la Place Jackson, avec la malle du gouvernement et les passagers, le mercredi, 26 janvier à huit heures précises du matin.
Pour fret ou passage, s'adresser au bureau de la Compagnie, 95, rue des Magasins.
JAMES R. JENNINGS,
19jan Agent.

POUR LA CALIFORNIE.
DIRECTEMENT POUR SAN FRANCISCO VIA ASPINWALL, NAVY BAY.
SEULE LIGNE POUR LE TRANSPORT DE LA MALLE.
Compagnie de la malle du Pacifique.
Jours réguliers des départs: 7 et 22 chaque mois.
Le magnifique steamer PHILADELPHIA, commandé par le capitaine McGowan, partira de son wharf, au bas de la place Jackson, samedi, 22 janvier 1853, à huit heures précises du matin, pour Aspinwall (Navy Bay) et se rendra en correspondance avec le [illegible] steamer Golden Gate de la compagnie de la malle du Pacifique, partant de Panama pour San Francisco à l'arrivée des passagers et des malles. Il n'y aura aucun retard à Panama.
Le chemin de fer de Panama est maintenant en pleine opération et les chars se rendent à Gorgona.
Le transit par l'isthme se fera aux frais des passagers. On ne prend qu'une portion limitée de fret [illegible]
C'est assurément le voyage le plus sûr et la route la plus expéditive qui soit offerte aux voyageurs qui se rendent en Californie. [illegible]
ARMSTRONG, HARRIS & Co.
16 jan [illegible]

POUR PHILADELPHIE.
Compagnie de Navigation à Vapeur de Philadelphie.
Le magnifique steamship STATE OF GEORGIA, du port de 1300 tonneaux, capt. John E. Walton, a commencé ses voyages réguliers et partira de Savannah le MERCREDI 2 juin, et après cette date tous les mercredis, [illegible]
Ce navire a été construit pour la vitesse, la solidité et l'agrément, et offre de nouvelles facilités au commerce et aux voyageurs.
Passage à la chambre, pour Philadelphie, $25
Billets pour tous les points jusqu'à New York $ [illegible]
Pour fret ou passage, s'adresser à
PADELFORD, FAY & CO, agents à Savannah
HIRON & MARTIN, agents, à Philadelphie

Ligne de Steamers de New-York à Savannah.
Une fois par semaine.
Les magnifiques steamers neufs FLORIDA, Capitaine Lyon, ALABAMA, Capitaine Ludlow
Partiront de Savannah et de New-York, tous les samedis. Ces steamers sont du port de 1300 tonneaux, et sont incomparables pour la vitesse, la sûreté et le confort.
Ils partent de Savannah en même temps que les steamers MARION et SOUTHERNER, partent de Charleston et arrivent à New-York aussitôt ou avant eux.
Passage à la Chambre $25, payable avant d'embarquer.
Agents: PADELFORD, FAY & CO. Savannah
SAMUEL L. MITCHELL,
Canal 194, Front st New York

Pour les Attakapas.
Le steamer ROSA, capitaine A. Meyer, partira pour Pattersonville, Franklin, Nouvelle-Ibérie, St Martinville et tous les Ports intermédiaires AUJOURD'HUI à MIDI PRÉCIS. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à DARBY & TREMOULET,
22 jan 24 rue Bienville

Pour les Attakapas.—Le beau steamer, tirant peu d'eau ANNA No 2, capitaine J. L. Labache, partira pour les Attakapas TOUS LES MARDIS à midi, prenant le fret et des passagers pour St Martinville, la Nouvelle Ibérie, Franklin, Centreville, Pattersonville, et tous les ports intermédiaires.
[illegible]
CH DEBLANC,
12 déc—6m 14, Douane

PAQUEBOT DE LA COTE.
Pour Bayou Sarah, Portland, Waterloo, Baton Rouge et tous les ports intermédiaires—Les propriétaires du bateau à vapeur E. D. White et de la cote ont acheté le nouveau et magnifique steamer BELLA DONNA, pour faire les voyages de la côte, à partir du 1er septembre prochain. [illegible]
J. H. MORRISON & Co, agents,
1déc—1an No 1, Front Levée.

AVIS est par le présent donné aux personnes qui auraient besoin de faire monter ou descendre des bateaux chargés ou non, ainsi que des navires, que le bateau à vapeur DANIEL BOONE, entièrement réparé à neuf, et d'une force supérieure, fera régulièrement trois voyages par semaine, de la Nouvelle-Orléans à la ville de Plaquemine, Iberville. Ce bateau ne prenant pas de fret pour remonter, pourra faire la touage à des prix très modérés. S'adresser à
PAUL LACROIX,
6 mai rue Toulouse.

POUR LA HAVANE.—La goélette de 1ère classe EDWIN DORSEY, capitaine Schenden, ayant la plupart de son chargement engagé, partira immédiatement. Pour balance de fret et passage, s'adresser au capitaine à bord ou au consignataire D BORNIO Jr.,
13janv No 34, rue Gravier.

Pour la Havane—La goélette de 1ère classe MIDAS, capitaine Chs Ranch, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour balance du fret ou passage s'adresser à R. CAHUZAC & Co.
3 janv No 30, Vieille Levée

HOPITAL LUXEMBURG
Situé sur le Rail Road Pontchartrain

CET établissement fondé par le Dr. C. A. LUZENBERG et conduit par lui avec succès pendant 14 ans, [illegible] sous la direction du Dr. J. RHODES. [illegible]
PRIX DE LA PENSION:
Chambres particulières à un lit, $3 par jour.
" " 2e classe, 2 "
" " 3e classe, 1 "
[illegible]
Pour plus amples informations, s'adresser à l'hôpital ou chez le Dr J. RHODES,
15 sept—1an 162 rue Canal.

HOPITAL DE LA RUE DU CIRQUE,
ENTRE PERDIDO ET POYDRAS.

CET établissement est dirigé et pourvu par les docteurs—A. Mercier, No 139, rue du Canal; W. H. Williams, 137, rue Carondelet; J. A. Bradbury, à l'hôpital.
Conditions:
Blancs et personnes de couleur libres, de $1 à $5 par jour.
Esclaves $1 par jour.
Une pharmacie bien approvisionnée est attachée à la maison. 9 nov—3m

BOUCAUTS à sucre à vendre par
T BAILLY BLANCHARD & Co
20 déc 25, Douane

SARDINES—100 caisses sardines fraîches à l'huile, marque Gailloux, à vendre par
BRUGUIERE & Co.
14janv 27, rue Bienville

RUM de la Jamaïque—4 boucauts rum de la Jamaïque, très vieux, en magasin et à vendre par
15 janv A. DELAMARE, 9 Bienville

WHISKEY—10 barils vieux Bourbon,
5 do [illegible]
En magasin et à vendre par A. DELAMARE,
15 janv No 9, Bienville

VINS DU RHIN—importés directement et à vendre par le soussigné:
10 caisses vin Wormingen? (Moselle).
5 do vin Scharzberg do
10 do vin Erbach (Hock).
10 do vin Spark (Moselle).
A. DELAMARE,
14déc 9, rue Bienville

VIEUX MADÈRE de la marque Oliveira et Dorias, importé directement et à vendre:
4 pipes vieux Madère (London particular).
1/2 do do Palhetinha do
A. DELAMARE,
14déc 9, rue Bienville

VINAIGRE fin de vin de Cognac—20 quarts vinaigre de la célèbre marque Vauthier, à vendre par A. DELAMARE,
14déc 9, rue Bienville

SARDINES à l'huile—600 demi-boîtes et quarts de boîtes sardines à l'huile, de la marque de A. Coleau, de La Rochelle, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co.
20 déc 17 et 19, rue St-Louis

REÇU par les navires General Berry et Bay State de Bordeaux:
[illegible]
6 jan—6 [illegible] 28, Vieille Levée.

V[illegible]